



# BOURSES DE PERFECTIONNEMENT POST-DOC EN RECHERCHE

Bourses de mobilité francophone  
Mobilité scientifique et universitaire  
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

2006-2007

## RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au **16 janvier 2006**

### 1. OBJECTIFS

Les mobilités de perfectionnement en recherche pour les post-doctorants s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants francophones à l'extérieur de leur pays, dans ou en dehors de leur région, tout en leur permettant de se perfectionner.

Ces mobilités doivent proposer des thématiques utiles au développement des pays du Sud<sup>1</sup>.

ATTENTION : les bourses ne peuvent **en aucun cas** être attribuées pour des mobilités entre **deux** universités du **Nord**<sup>2</sup> (ex : entre la France et le Canada, ou entre la Suisse et la Belgique...).

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Le(la) candidat(e) doit :**

- être francophone,
- justifier du statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF,
- avoir moins de 45 ans au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- inscrire sa thématique de recherche dans un champ disciplinaire selon la nomenclature jointe en annexe (cf. liste dans le document de présentation),
- motiver sa candidature (intérêt du stage pour le chercheur et retombées pour son établissement d'origine),
- choisir un établissement d'accueil situé dans un pays du Sud<sup>1</sup> et produire une lettre d'invitation. Les établissements situés au Nord<sup>2</sup> pourront toutefois être acceptés si le perfectionnement souhaité n'est pas disponible au Sud<sup>1</sup>,
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 7) : descriptif du projet de recherche, diplômes, attestations officielles...,
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis, et auprès du bureau de l'AUF compétent (cf. liste dans le document de présentation),
- déclarer sur l'honneur toute source de financement autre que celle demandée à l'AUF,
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de perfectionnement post-doc de l'AUF.

Les mobilités post-doctorantes s'adressent à des candidats titulaires d'un doctorat **depuis moins de 5 ans**, aux chercheurs en phase finale d'études doctorales. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse **avant le 31 décembre 2006**, la bourse n'étant effective qu'après leur soutenance.

**L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit ou en activité pendant l'année en cours. L'établissement d'accueil est celui dans lequel l'étudiant souhaite effectuer sa mobilité.**

- a) Les **deux** établissements (d'accueil **et** d'origine) doivent :
- être situés dans deux pays différents, dont au moins l'un du Sud,
  - être membres de l'AUF.
- b) L'établissement **d'accueil** doit :
- justifier de sa capacité à organiser le perfectionnement sollicité,
  - justifier de son accord pour accueillir le(la) candidat(e).
- c) L'établissement **d'origine** doit :
- reconnaître le perfectionnement du(de la) candidat(e).

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats transmettent leur dossier à leur établissement d'origine qui, dans le cas de candidatures multiples, procède à leur classement, assorti d'un avis motivé. Les dossiers de candidatures sont transmis aux directeurs des bureaux régionaux de l'AUF (cf. liste des bureaux dans le document de présentation).

Les directeurs des bureaux régionaux, après examen de leur recevabilité, les soumettent à l'évaluation puis au classement d'une **Commission régionale d'experts**. L'ensemble des dossiers, issus de toutes les régions, est ensuite soumis au **Conseil scientifique** de l'AUF pour la sélection finale. Conformément aux usages universitaires, les décisions du Conseil scientifique et des Commissions régionales sont rendues de façon souveraine.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF. Les admis sont avertis par courrier à l'initiative des bureaux régionaux.

<sup>1</sup> Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord

<sup>2</sup> Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord

#### 4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (travaux de recherche, publications ...),
- les objectifs scientifiques recherchés par le candidat et les retombées à court terme pour l'établissement d'origine,
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays du Sud<sup>1</sup>,
- le flux de mobilité : priorité aux mobilités sud-sud (entre 2 universités du Sud<sup>1</sup>) ou nord-sud (d'une université du Nord<sup>2</sup> vers une université du Sud<sup>1</sup>), puis aux mobilités sud-nord (d'une université du Sud<sup>1</sup> vers une université du Nord<sup>2</sup>),
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet.

#### 5. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

**La durée de cette mobilité est de 3 mois minimum à 10 mois maximum.**

**Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue**, (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses). La période de mobilité est arrêtée par l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire. Les bourses de perfectionnement en recherche ne peuvent en aucun cas être renouvelées.

Un report de bourse pourra être accordé à titre exceptionnel dans les cas de maternité.

#### 6. LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du(de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage de son pays d'origine au pays d'accueil, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge) ;
- une **indemnité mensuelle forfaitaire** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du(de la) boursier(ère). Toutes autres dépenses (frais de laboratoire, logement, visa, vaccination...) sont à la charge du(de la) boursier(ère) ;
- une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire** dans le pays d'accueil. Elle est contractée par l'AUF. Le(la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse .

A l'issue de la mobilité, le(la) bénéficiaire est tenu(e) de remettre :

- un rapport (compte-rendu de mission, appréciation du séjour et intérêt scientifique et pédagogique) dans un délai de 2 mois (un exemplaire à l'université d'accueil, un exemplaire à l'université d'origine et un exemplaire à l'AUF). Ce rapport rédigé en français sera accompagné d'une attestation de l'université d'accueil ;
- un compte rendu de ses travaux (articles...) certifié par l'université d'accueil;
- Dans le cadre de ses activités, l'AUF se réserve le droit de publier tout ou partie du rapport ;
- L'université d'accueil s'assurera de la logistique nécessaire à l'objet de la mobilité.

#### 7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être envoyé au bureau de l'AUF de la région dans laquelle se situe l'établissement d'origine du candidat (cf. définition d'établissement d'origine §2). Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de demande de bourse de perfectionnement post-doc en recherche dûment complété et signé ;
- le descriptif détaillé du projet de recherche (au minimum une page dactylographiée à interlignes simples) ;
- un **curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble de son cursus universitaire** et la liste détaillée des publications ainsi que des communications et rapports de recherche (un exemplaire des publications jugées les plus importantes par le candidat pourra être joint) ;
- une copie du diplôme de doctorat (ou 3<sup>ème</sup> cycle) et du rapport de soutenance de thèse ou, à défaut, attestation du directeur de thèse indiquant la date prévue pour la soutenance ;
- l'attestation d'accord du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine ;
- l'attestation d'accueil du responsable du laboratoire ou du centre de recherche d'accueil.

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet du dossier. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.**

<sup>1</sup> Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord

<sup>2</sup> Pays de l'Union européenne, y compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord